

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Valérie COSATTO SOLTNER
Madame Agnès TORO

Suppléantes : Madame Christelle BAFARO
Madame Catherine BERNARD

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

Titulaire : Monsieur Joffrey DELVALLEZ

Suppléante : Madame Sophie GORVAN DEETJEN

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Alsace est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 janvier 2023

La directrice territoriale de la PJJ Alsace

Christine KUHN KAPFER

